

Bloc autonome d'éclairage de sécurité DBR étanche SATI Adressable connecté URAPROOF V

Référence(s) : 117 559V



SOMMAIRE

	Page
1. Description	1
2. Installation	2
3. Fonctionnement	3
4. Raccordement	13
5. Maintenance	21
6. Conformité et agrément	22
7. Equipements et accessoires	22

1. DESCRIPTION

BAES d'évacuation IP 66 - IK 10
45 lm - 1h
Classe II :

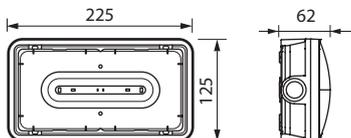
Consommation : 0,5 W - 0,7 VA

• Etiquette de signalisation



Etiquette de signalisation sécable livrée montée avec le produit réf. 125 039.

• Cotes d'encombrement



Poids du produit conditionné : 527 g
Volume : 2 dm³

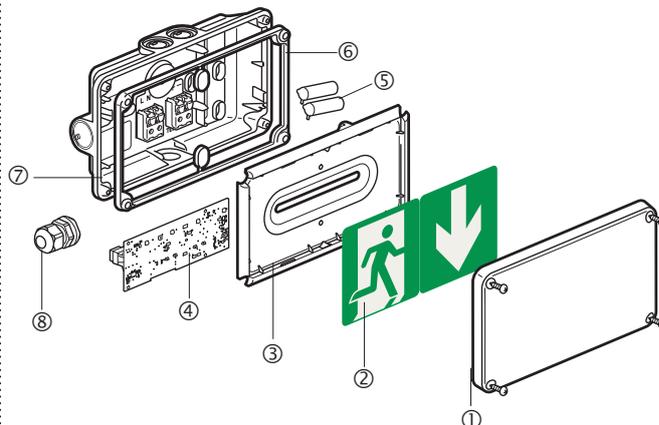
• Caractéristiques techniques

Produit pour fixation saillie, en mural ou plafonnier.
Bloc autonome d'éclairage de sécurité connecté à LEDs utilisé en évacuation dans les ERP et ERT.
Flux assigné à 1 heures : 45 lumens
Autonomie : 1 heure (pour assurer cette valeur une autonomie minimale de 1h30 à neuf est imposée par la norme).
Conforme aux normes : NF C 71-800 et NF EN IEC 60598-2-22
NF C 71-820 + NF 413
Admis à la marque de qualité NF AEAS performance SATI et NF environnement.
Classe II :
Télécommande pour la mise au repos lors des coupures secteur volontaires.

• Caractéristiques techniques (suite)

Bornes d'entrées de la télécommande protégée contre les erreurs de branchement.
Alimentation 230 V~ - 50/60 Hz
Equipé de bornes de raccordement automatiques à forte capacité (2x2,5 mm²)
Température d'utilisation : -5 °C à + 35 °C

• Matériaux



Enveloppe plastique Classe II :

- ① Diffuseur : polycarbonate cristal auto-extinguibilité 850 °C 30 s.
- ② Étiquette : Lexan Autoextinguibilité 850 °C 30 s.
- ③ Réflecteur : polycarbonate blanc auto-extinguibilité 850 °C 30 s.
- ④ Carte électronique.
- ⑤ Batterie.
- ⑥ Joint : SEBS (élastomère).
- ⑦ Socle : polycarbonate gris auto-extinguibilité 850 °C 30 s.
- ⑧ Presse étoupe: polyamide auto-extinguibilité 850 °C 30 s.

Toutes les pièces plastiques de plus de 50 g sont identifiées par un marquage de la matière pour permettre un recyclage des matériaux en fin de vie du produit.

• Pouvoir calorifique

Charge calorifique des pièces plastiques composant de l'enveloppe : 10,7 MJ.

1. DESCRIPTION (suite)

• **Possibilité de signalisation**

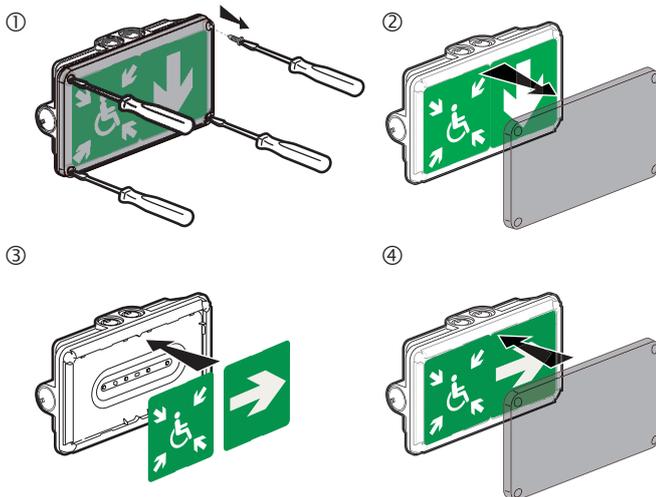
Ce produit est livré avec une étiquette sécable (montée sur le produit) réf. 125 039 (une flèche directionnelle et 1 silhouette humaine) permettant de répondre à la plupart des situations d'évacuations rencontrées dans les bâtiments.



Exemples de situations d'évacuations possibles.

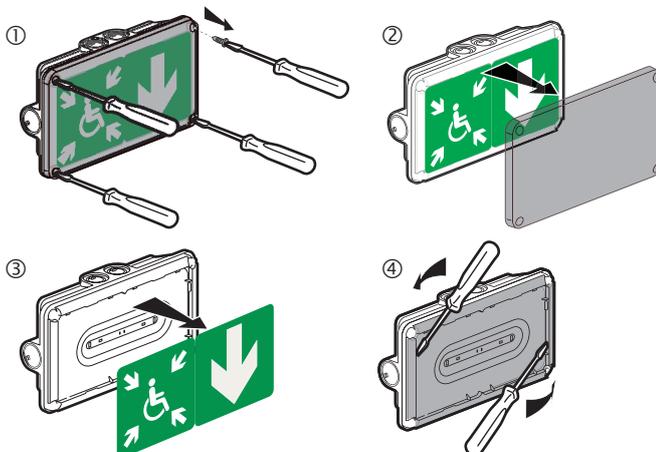


Toutes ces étiquettes sont amovibles et recyclables.



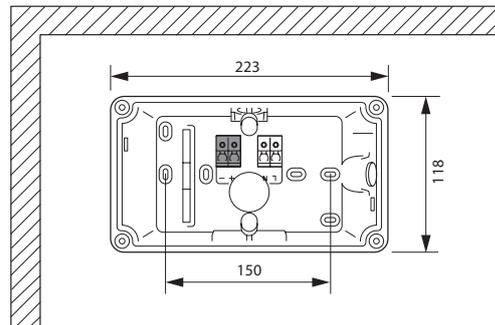
2. INSTALLATION

• **Démontage du bloc**



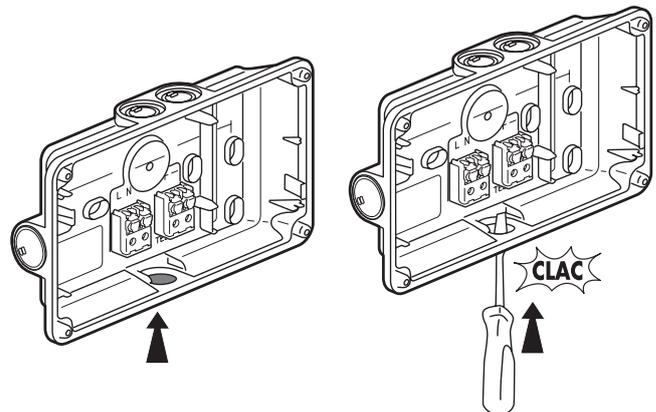
2. INSTALLATION (suite)

• **Installation et fixation**



Mettre en place les bouchons (à détacher du joint) ainsi que le presse-étoupe pour assurer l'étanchéité du bloc.

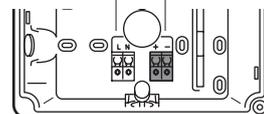
• **Passage de câbles**



• **Raccordement**

Ligne de télécommande

Alimentation



Raccorder les 2 fils d'alimentation sur les bornes secteur 230 V~ (bornier blanc).

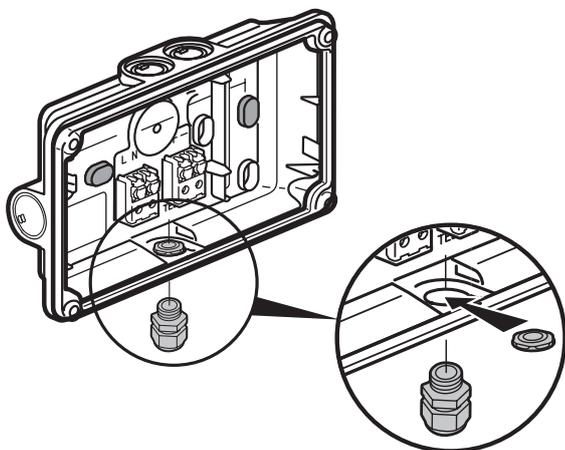
Raccorder la ligne de télécommande sur le bornier gris foncé.

2. INSTALLATION (suite)

• Garantie de l'IP

Pour garantir l'IP 66, il est impératif d'utiliser :

- ① le presse-étoupe et son écrou fournis pour l'entrée de câble
- ② les bouchons d'étanchéités à positionner sur les vis de fixation



Attention : Le câblage du produit doit impérativement emprunter une entrée de câble basse pour respecter la règle de la goutte d'eau, et si nécessaire orienter le produit en conséquence.

Bien respecter le sens de montage de l'écrou comme préconisé ci-dessus.

Dès que l'installation est finie, coller une étiquette de maintenance réf. 400 000 et y inscrire la date de mise en service.

Mettre en place l'étiquette de signalisation sécable (livrée avec le bloc)

• Garantie de l'IK

Pour garantir l'IK 10, il est impératif de fixer le diffuseur à l'aide des 4 vis de fixation fournies.



3. FONCTIONNEMENT

Ce BAES SATI adressable embarque deux modes de fonctionnement qui sont le mode SATI et le mode adressable.

Mode SATI

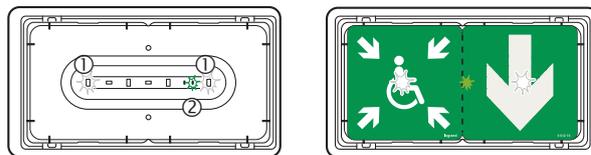
Ce BAES est configuré en usine en mode SATI, il peut alors être exploité dans ce mode, sans aucune intervention sur celui-ci.

Mode adressable

Ce BAES peut aussi être adressé soit par des DIP switches soit à l'aide de la passerelle réf. 140 132. Il devient alors possible de le contrôler à distance à l'aide de la centrale de gestion réf. 140 110 (pour plus de précision, se reporter au manuel de mise en oeuvre des BAES adressables fourni avec la réf. 140 110).

3. FONCTIONNEMENT (suite)

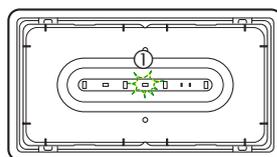
▪ 3.1 Mise sous tension / état de veille



Allumage des 2 LEDs blanches de veille ①

Allumage de la LED verte d'état du bloc (clignotante pendant la charge des accumulateurs 24 h max.) ②

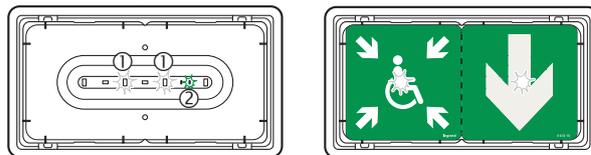
Cas particulier



Clignotement vert/jaune des 2 LEDs de signalisation ①

- bloc non adressé/présence tension BUS
- bloc adressé/absence tension BUS

▪ 3.2 Interruption secteur / fonctionnement en sécurité



Allumage des LEDs de secours (45 lm) ①

Extinction de la LED verte d'état du bloc ②

▪ 3.3 Mise au repos par les télécommandes réf. 140 130/131 & 140 110

Après interruption volontaire de l'éclairage normal :

Un appui sur la touche Extinction  met le bloc au repos pour éviter la décharge de la batterie, respect de la réglementation EC14.

Remise sous tension de l'éclairage normal :

Le bloc revient automatiquement en veille.

3. FONCTIONNEMENT (suite)

▪ 3.5 Contrôle automatique de l'état du bloc (système SATI)

Ce bloc contrôle automatiquement son état de fonctionnement.

Une fois par semaine :

Passage en secours et test pendant 15 s.

Une fois par trimestre :

Passage en secours et test de la source lumineuse et de la durée d'autonomie de la batterie.

3.5.1 Résultat des contrôles automatiques

LEDs	Luminaire OK	Défaut accumulateur	Autres défauts (tubes ...)
Verte	 (fixe ou clignotante)	○	○
Jaune	○	 (fixe)	 (clignotement rapide)

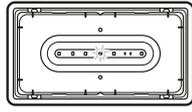
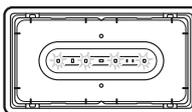
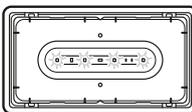
L'heure des tests est fixée à l'heure de la première mise sous tension du bloc; le jour du test est choisi aléatoirement afin de garantir qu'un minimum de blocs se testent en même temps.

L'heure de test de l'ensemble des blocs peut être modifiée par un appui simultané sur les touches Allumage  et Extinction  de la télécommande.

3.5.2 Arrêt d'un test en cours

Dans le cas où un test d'autonomie en cours gêne l'exploitation, il est possible de l'arrêter immédiatement. Appuyer sur la touche Extinction  de la télécommande réf. 140 130/31 ou de la centrale 140 010. Le test est stoppé et reporté au lendemain.

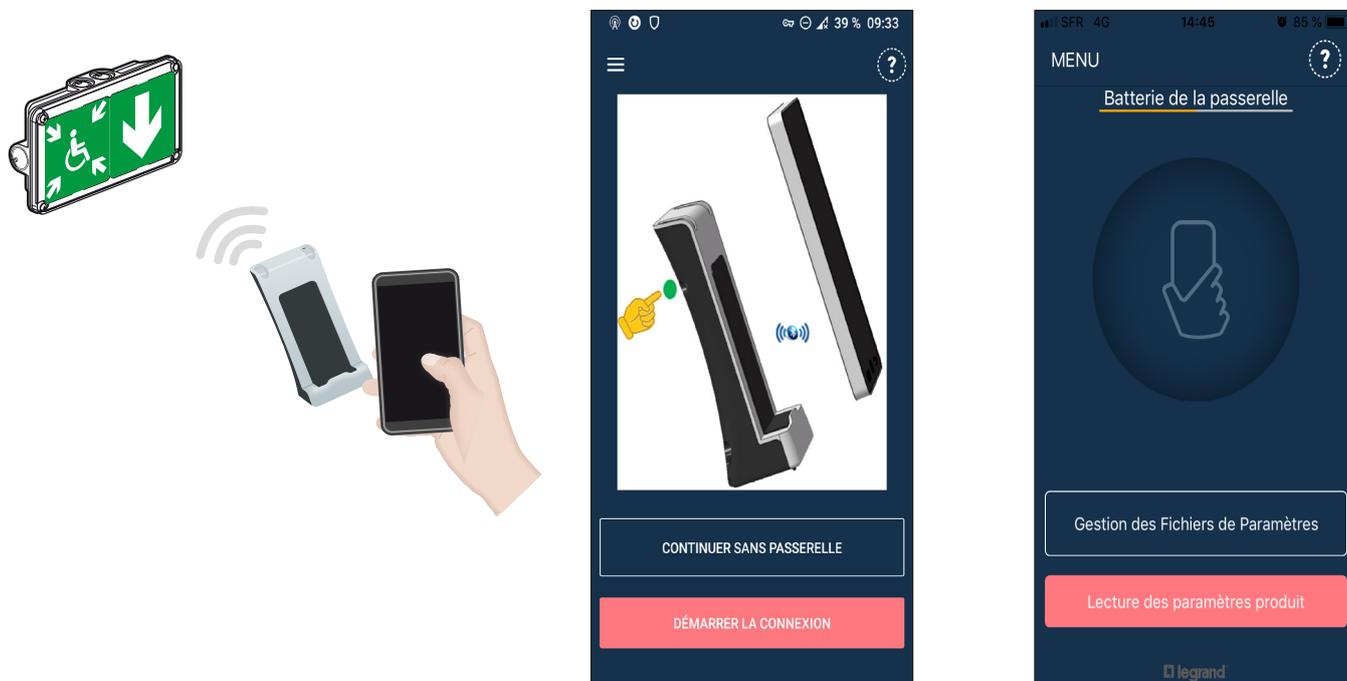
▪ 3.6 Fonctionnement avec la télécommande 140 130/131 connecté avec une centrale incendie.

Alimentation secteur	Alarme incendie	Etat du bloc	Fonction BAES
Présent	Absente		Allumage de la LED de veille blanche
Présent	Présente		Allumage des 4 LEDs de secours avec variation de flux allant de 45 lumens à 120 lumens
Absent	Présente ou absente		Secours avec variation de flux allant de 45 lumens à 120 lumens

3. FONCTIONNEMENT (suite)

■ 3.7 Interrogation du bloc

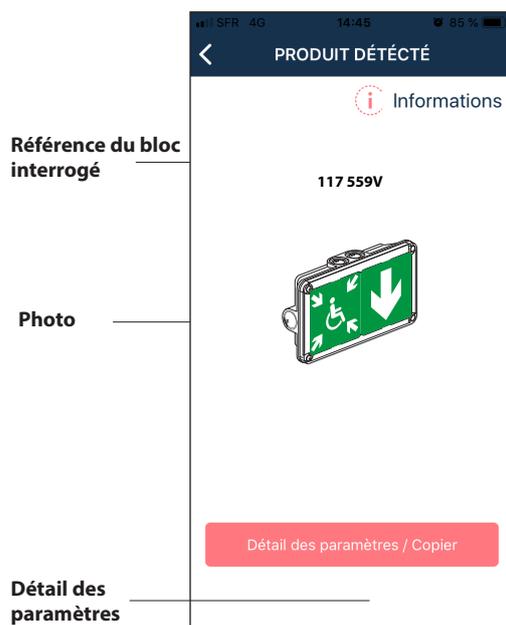
La passerelle de configuration infrarouge réf. 140 132 avec l'application Legrand Close-Up permettent de visualiser et de modifier les paramètres des blocs de sécurité.



⚠ Les copies d'écran sont évolutives en fonction des mises à jour de l'application Close Up.

3.7.1 Visualisation des informations

Etape 1 : Après avoir interrogé le bloc souhaité, on a accès aux informations suivantes

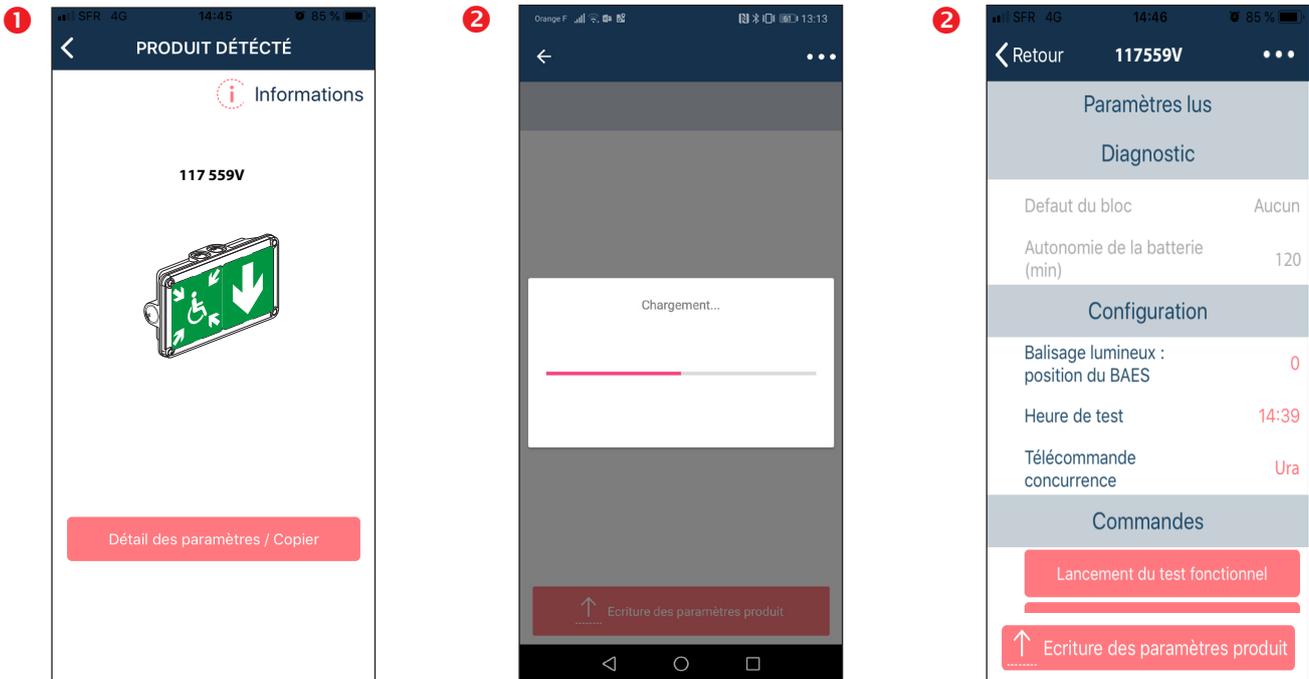


3. FONCTIONNEMENT (suite)

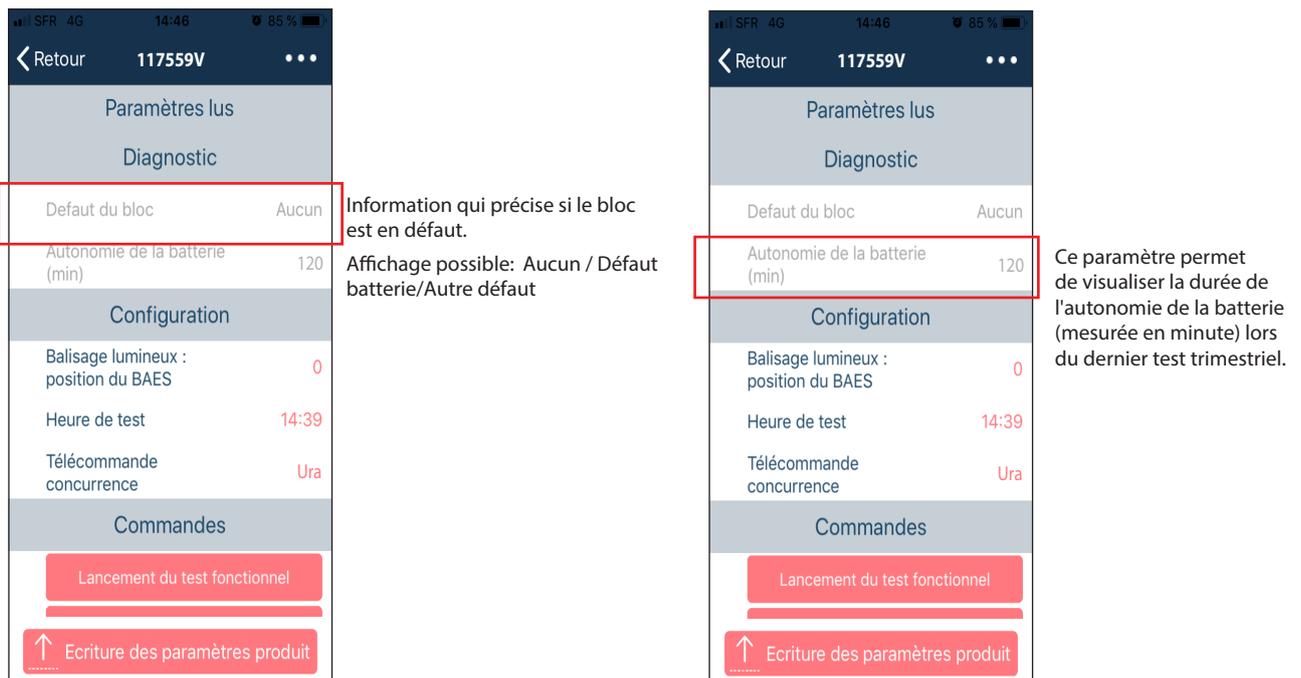
■ 3.7 Interrogation du bloc (suite)

3.7.1 Visualisation des informations (suite)

Etape 2 : Cliquer sur "**DÉTAIL DES PARAMÈTRES**" pour avoir accès à la liste complète des paramètres et à des informations complémentaires. Durant cette étape il faut maintenir la passerelle en direction du bloc interrogé, le chargement des paramètres est visualisable sur l'écran du téléphone.



Etape 3 : Dans la partie "**Diagnostic**" les informations sur les défauts du bloc et l'autonomie de la batterie sont disponibles



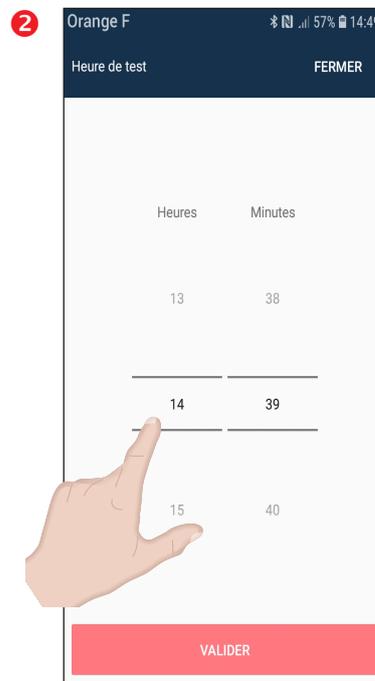
3. FONCTIONNEMENT (suite)

3.8 Paramétrage du bloc

3.8.1 Modification de l'heure de test



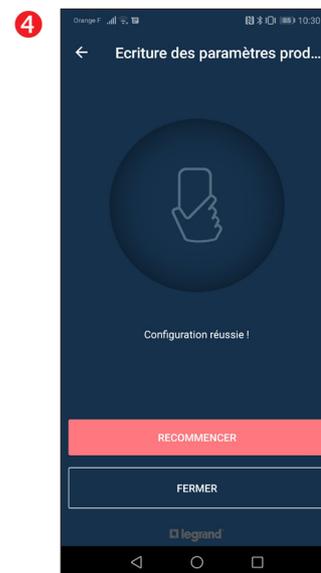
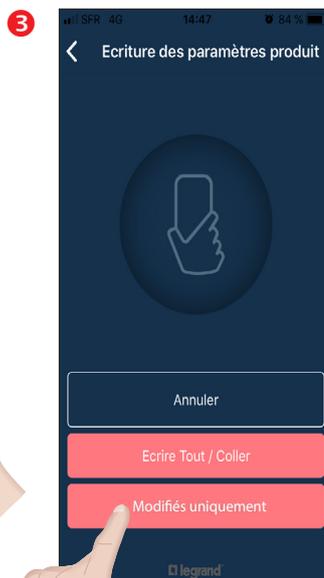
Visualisation de l'heure de test.



Choix de l'heure de test



Viser le bloc avec la passerelle pour valider cette action.



L'heure de test est enregistrée.

3. FONCTIONNEMENT (suite)

■ 3.8 Paramétrage du bloc (suite)

3.8.2 Lancement des tests

Dans le menu "COMMANDES" on peut lancer un test fonctionnel et un test d'autonomie.

Le lancement des tests fonctionnel et d'autonomie se dérouleront uniquement si le bloc est suffisamment chargé. Ces tests sont immédiats, ils ne sont pas reportés.



Après avoir cliqué sur test fonctionnel ou test d'autonomie, on visualise le résultat sur le bloc :

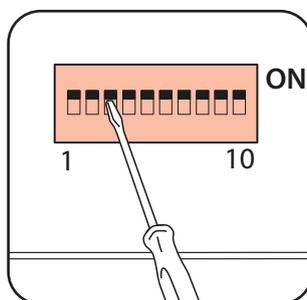
- Pour le test fonctionnel le bloc s'allume en mode secours 15 secondes
- Pour le test d'autonomie le bloc reste allumé jusqu'à décharge complète de sa batterie

■ 3.9 Adressage des blocs

Les blocs peuvent être adressés manuellement (DIP switches) ou à l'aide de la passerelle de configuration réf. 140 132 et de l'application Legrand Close-Up. Attention: si une adresse est définie par les DIP switches, alors l'adresse du bloc sera prioritairement celle-ci. Il ne sera alors plus possible d'adresser ce bloc à l'aide de la passerelle de configuration, cependant les fonctions d'interrogation (tester adresse et test adressage) sont conservées.

3.9.1 Adressage manuel par DIP switches

⚠ A la livraison, le bloc en SATI non adressé, tous les switches sont en position "ON". Pour l'adressage du bloc directement sur les DIP switches, se référer à la table d'adressage disponible dans le manuel de mise en oeuvre de la centrale adressable URAVISION BAES réf. 140 110.



CODAGE **CODE** **Localisation géographique/ observation**

1 ON
 0 10

0 6 8 4 _____

Identifier l'adresse du bloc à l'aide d'une étiquette autocollante sur le bloc (visible bloc installé)

3. FONCTIONNEMENT (suite)

3.9 Adressage des blocs (suite)

3.9.2 Adressage avec la passerelle de configuration réf. 140 132 et l'application legrand Close-Up

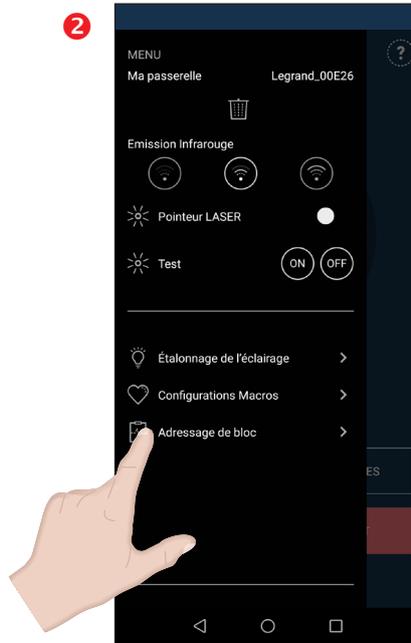
3.9.2.1 Adressage direct des blocs

Avec la passerelle et à partir de l'application Legrand Close-Up, si on fait le choix de ne pas interroger le bloc avant, l'adressage peut se faire en sélectionnant "adressage direct des blocs"

Pour accéder à l'adressage des blocs, suivre les étapes détaillées ci-dessous :



Sur l'écran d'accueil cliquer sur .



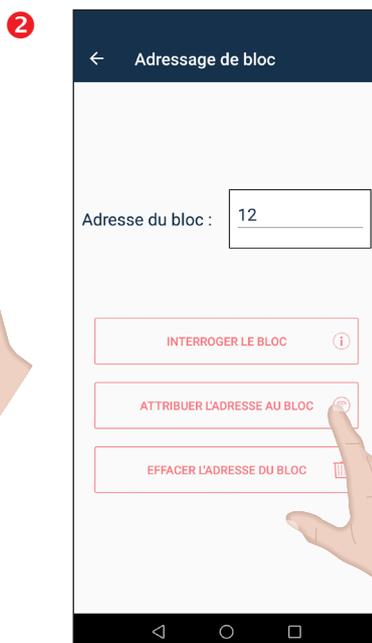
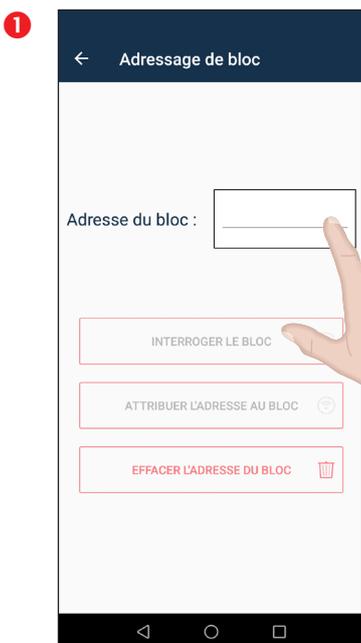
Cliquer sur "Adressage de bloc".



Cliquer sur "ADRESSAGE DIRECT DES BLOCS".

Attribuer une adresse

Après avoir cliqué sur "Adressage direct des blocs", cliquer sur "Adresse du bloc" pour attribuer une adresse.



Attribuer un numéro d'adresse puis terminer l'action par "Attribuer l'adresse au bloc".



Viser le bloc avec la passerelle pour valider cette action.

3. FONCTIONNEMENT (suite)

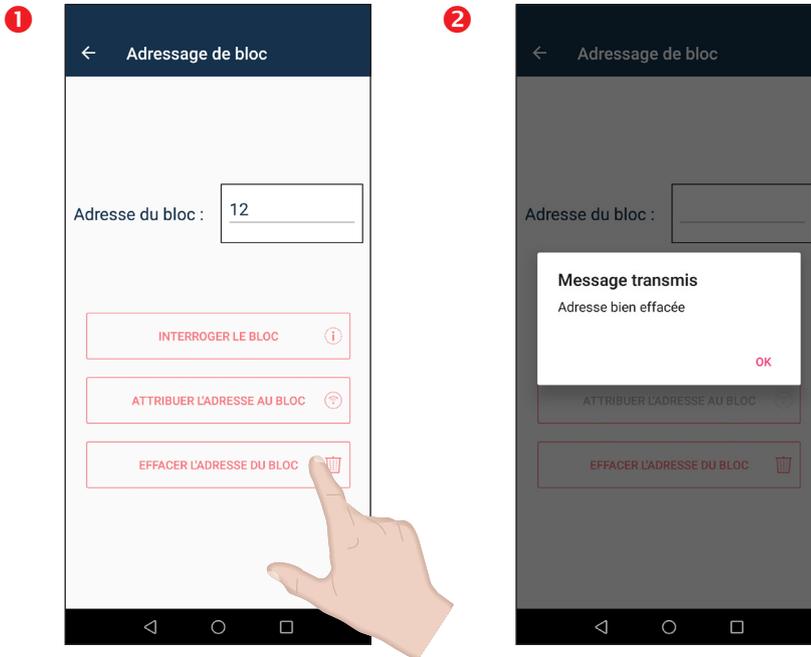
■ 3.9 Adressage des blocs (suite)

3.9.2 Adressage avec la passerelle de configuration réf. 140 132 et l'application legrand Close-Up (suite)

3.9.2.1 Adressage direct des blocs (suite)

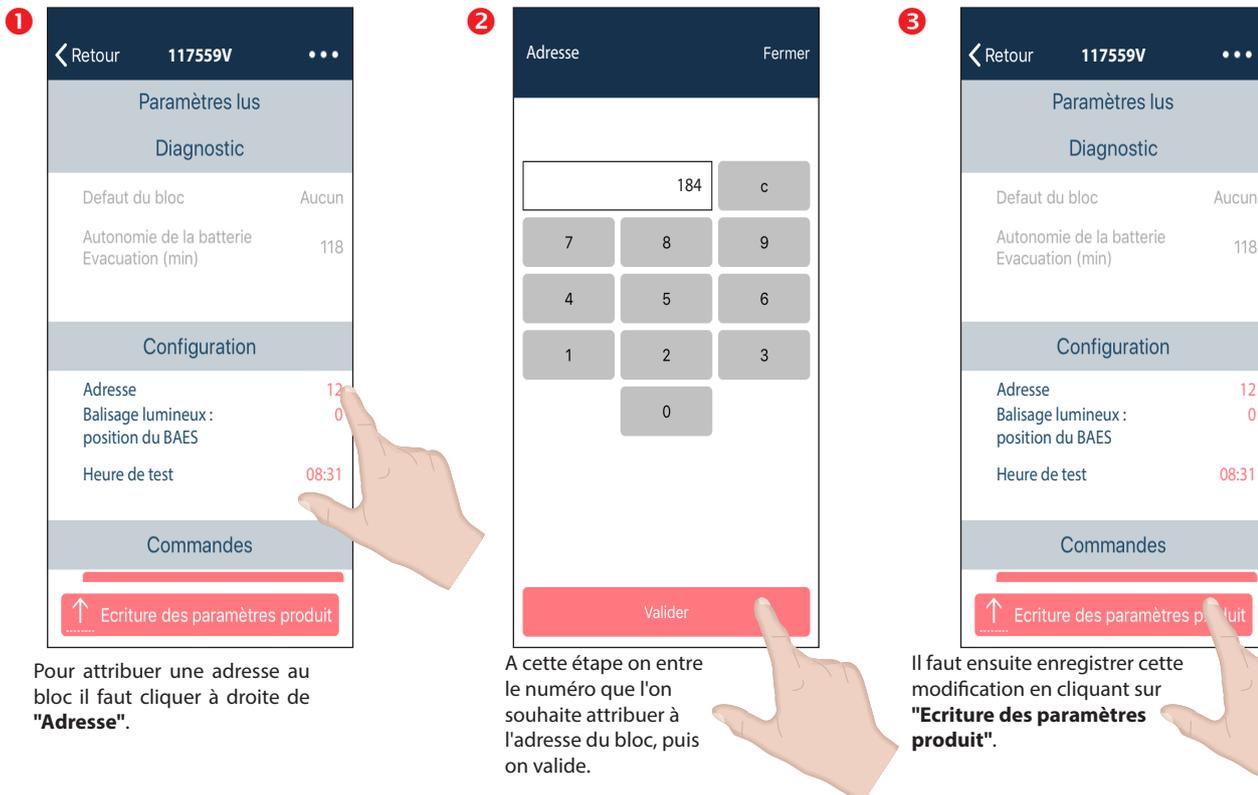
Effacer une adresse

Pour effacer l'adresse du bloc on vient cliquer sur "Effacer l'adresse du bloc".



3.9.2.2 Vérification de l'adresse du bloc

Après avoir interrogé le bloc voir paragraphe "Visualisation des informations" on peut l'adresser en suivant les étapes ci-dessous.
Remarque : L'adresse 1023 correspond à la fonction SATI standard (bloc non adressé).



Pour attribuer une adresse au bloc il faut cliquer à droite de "Adresse".

A cette étape on entre le numéro que l'on souhaite attribuer à l'adresse du bloc, puis on valide.

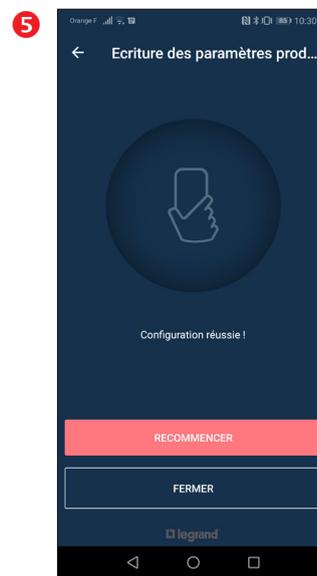
Il faut ensuite enregistrer cette modification en cliquant sur "Ecriture des paramètres produit".

3. FONCTIONNEMENT (suite)

■ 3.9 Adressage des blocs (suite)

3.9.2 Adressage avec la passerelle de configuration réf. 140 132 et l'application legrand Close-Up (suite)

3.9.2.2 Vérification de l'adresse du bloc (suite)



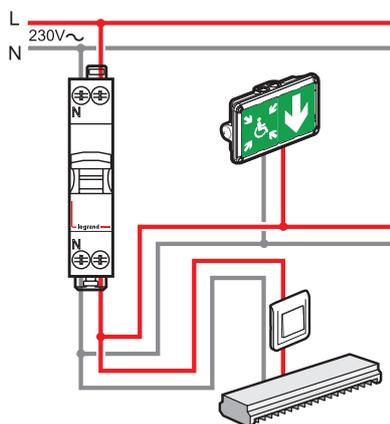
Viser le bloc avec la passerelle pour valider cette action.

4. RACCORDEMENT

■ 4.1 Raccordement du secteur des blocs autonomes

Art. EC 12 § 3 du règlement de sécurité.

La dérivation qui alimente un bloc doit être prise en aval du dispositif de protection et en amont du dispositif de commande de l'éclairage normal du local ou du dégagement où est installé le bloc.



La dérivation peut se faire dans l'armoire électrique, sur l'interrupteur ou dans une boîte de dérivation. L'alimentation des blocs est soumise aux même règle que les luminaires (câblage normal).

La norme NF C 15-100 admet à l'article 521.6.1 que le raccordement secteur et la télécommande soient dans le même câble ou conduit.

Le repiquage d'un bloc sur l'autre est admis à condition que le dispositif de protection de la ligne sur laquelle ils sont raccordés soit inférieur ou égal à 16 A.

■ 4.2 Fonctionnement avec télécommande

Les blocs peuvent fonctionner sans avoir été adressés, avec une des deux télécommandes connectables réf. 140130/31.

La télécommande réf. 140 130/31 dispose de 3 modes de fonctionnement:

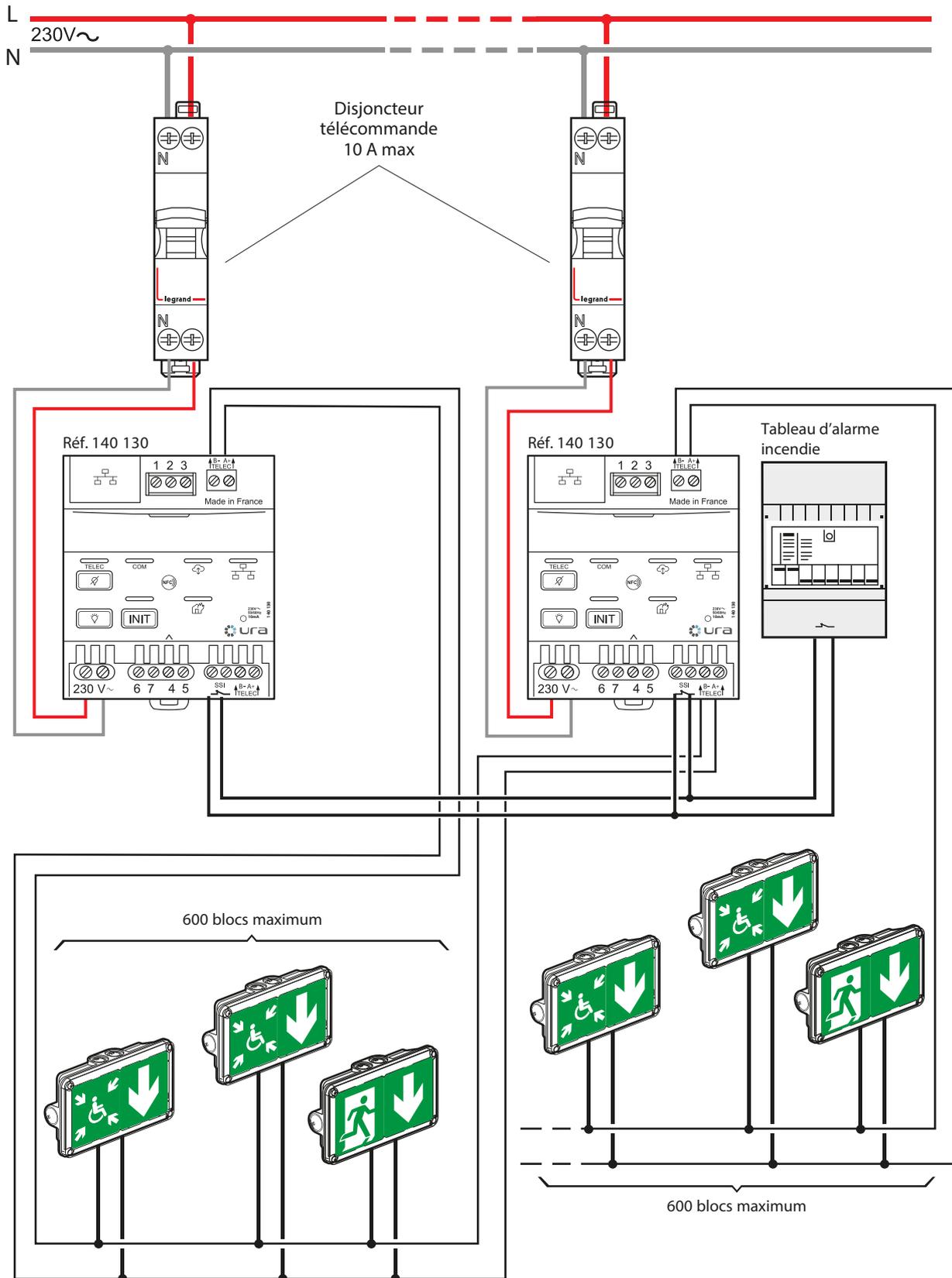
- **Mode standard** : jusqu'à 600 produits
- **Mode surveillé non connecté** : permet la surveillance d'installations jusqu'à 63 produits maxi.
- **Mode surveillé connecté** : mode surveillé avec gestion à distance à l'aide de l'application URA EVA

La polarité de la télécommande peut ne pas être respectée sur ce BAES si une télécommande URA réf. 140 130 ou 140 131 est utilisée. Dans le cas d'utilisation d'une autre télécommande la polarité lors du câblage devra alors être respectée, et la commande d'allumage ou d'extinction devra être maintenue au moins 2 secondes.

4. RACCORDEMENT (suite)

▪ **4.3 Télécommande de mise au repos**

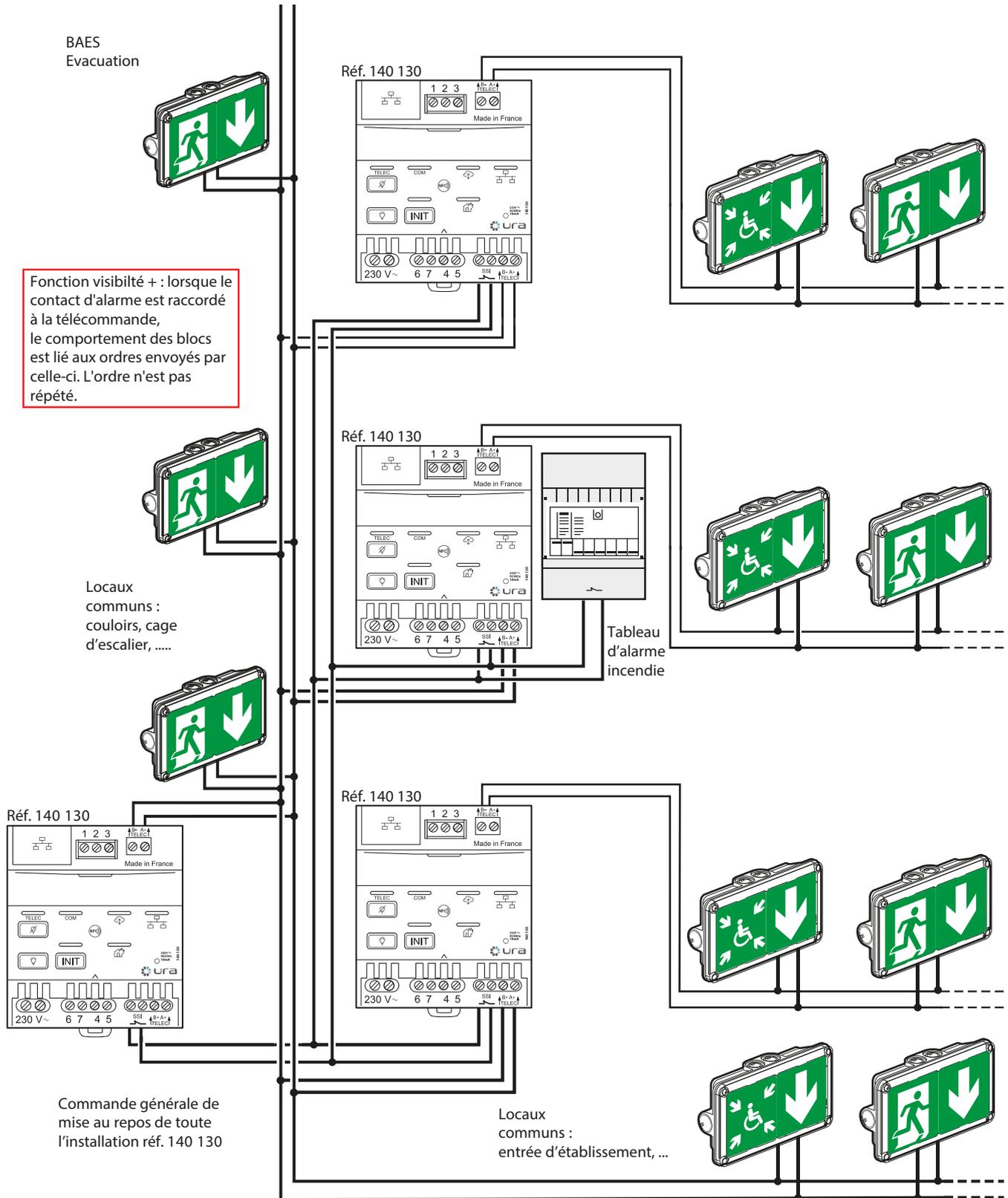
Installation (en mode standard) comportant plus de 600 BAES :



4. RACCORDEMENT (suite)

▪ **4.3 Télécommande de mise au repos (suite)**

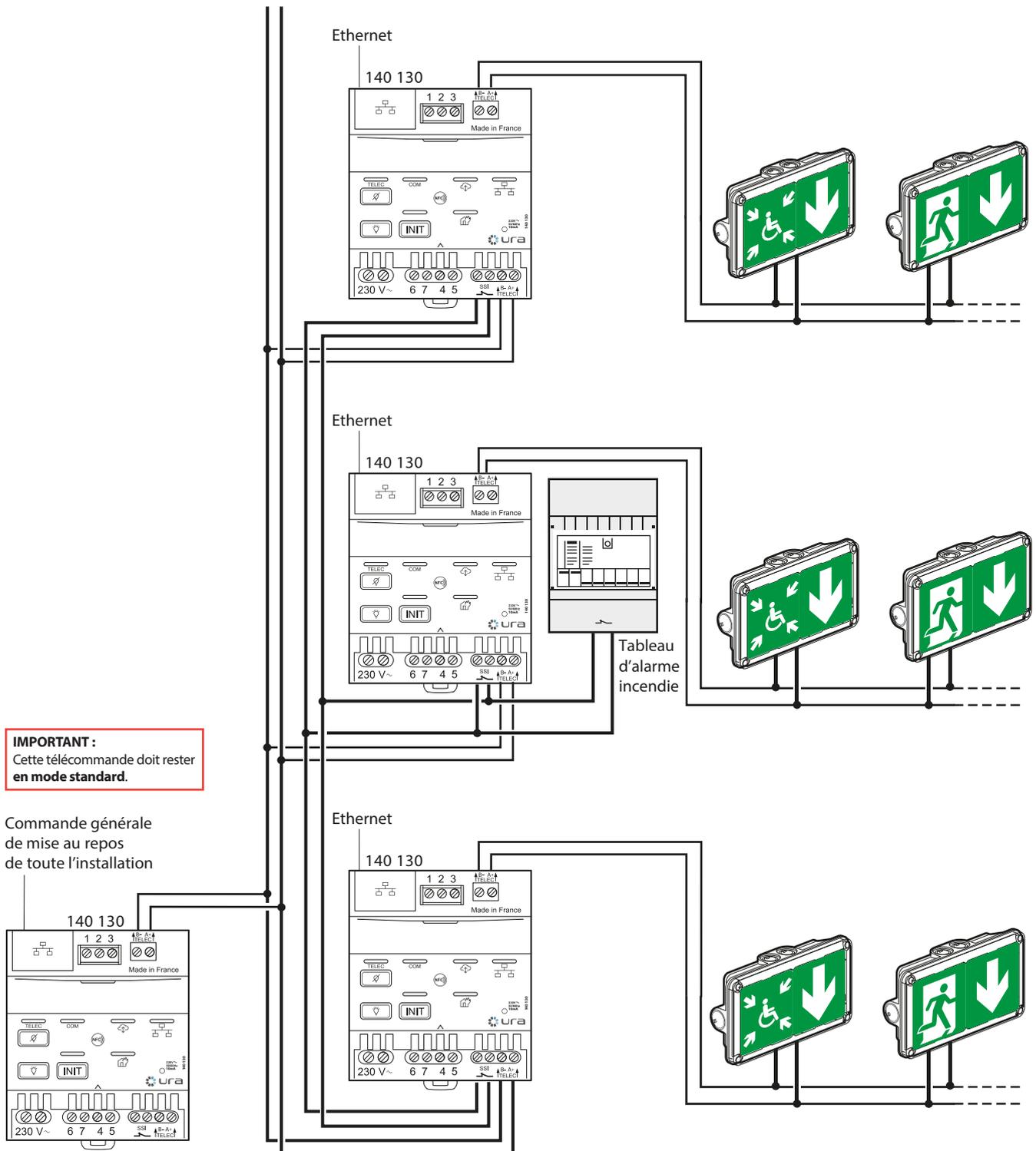
Mise au repos par zone d'une installation (en mode standard) comportant plusieurs zones d'exploitation :



4. RACCORDEMENT (suite)

■ 4.3 Télécommande de mise au repos (suite)

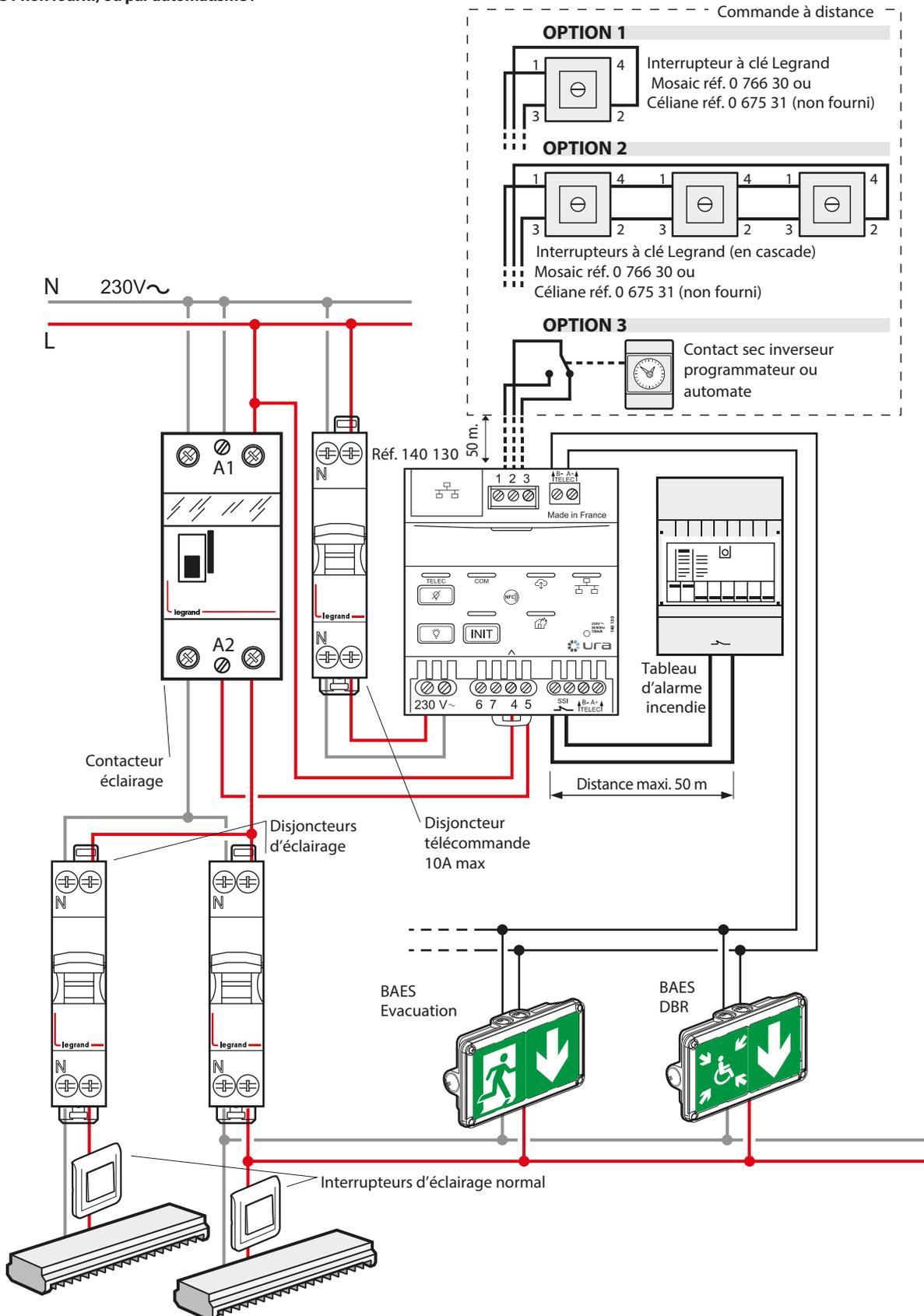
Mise au repos d'une installation (en mode surveillé connecté ou non connecté) de plus de 63 produits :



4. RACCORDEMENT (suite)

▪ **4.3 Télécommande de mise au repos (suite)**

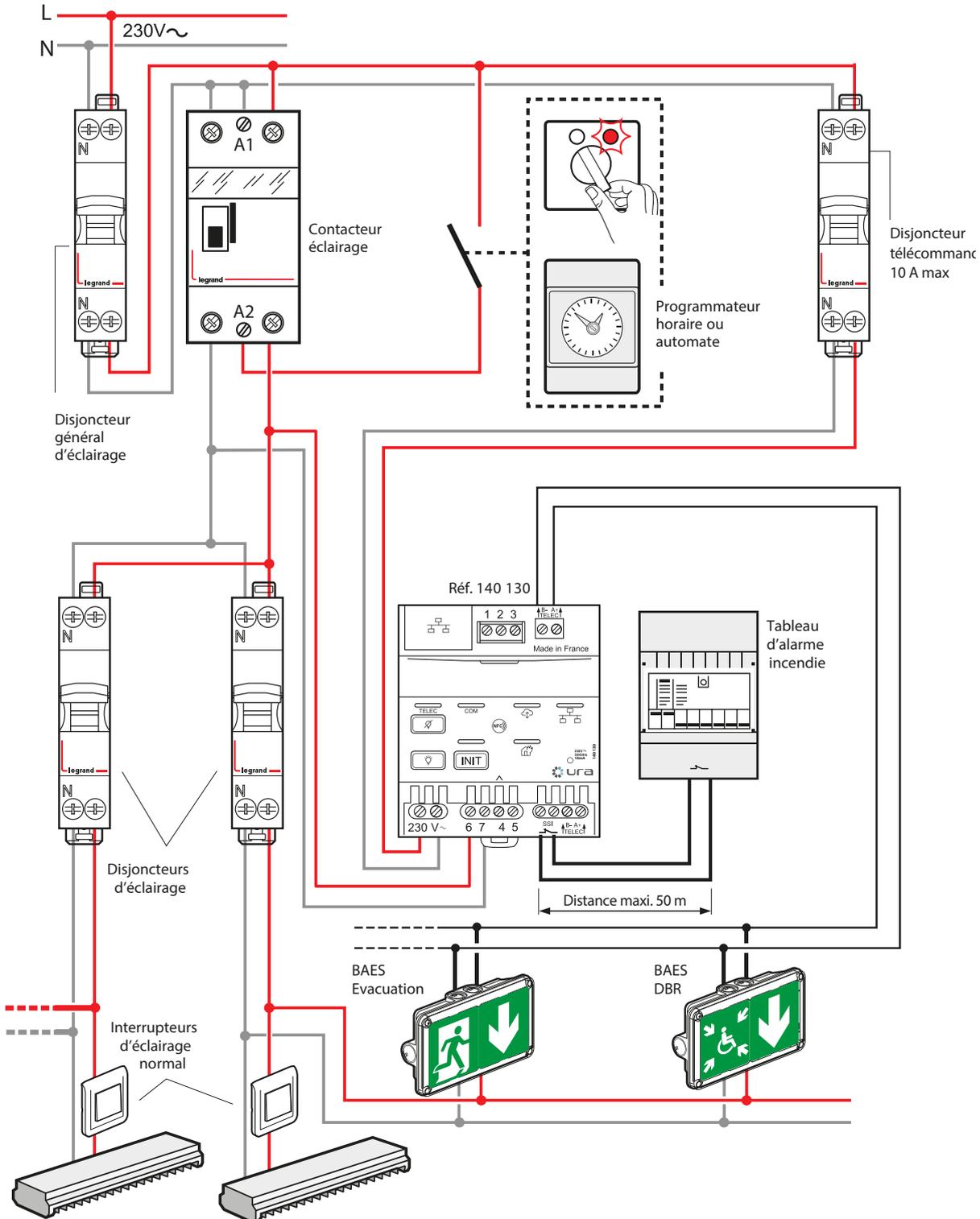
Coupure de l'éclairage et mise au repos (mode standard) des blocs à distance avec interrupteur à clé (Legrand Mosaic réf. 0 766 30 ou Céliane réf. 0 675 31 non fourni) ou par automatisme :



4. RACCORDEMENT (suite)

4.3 Télécommande de mise au repos (suite)

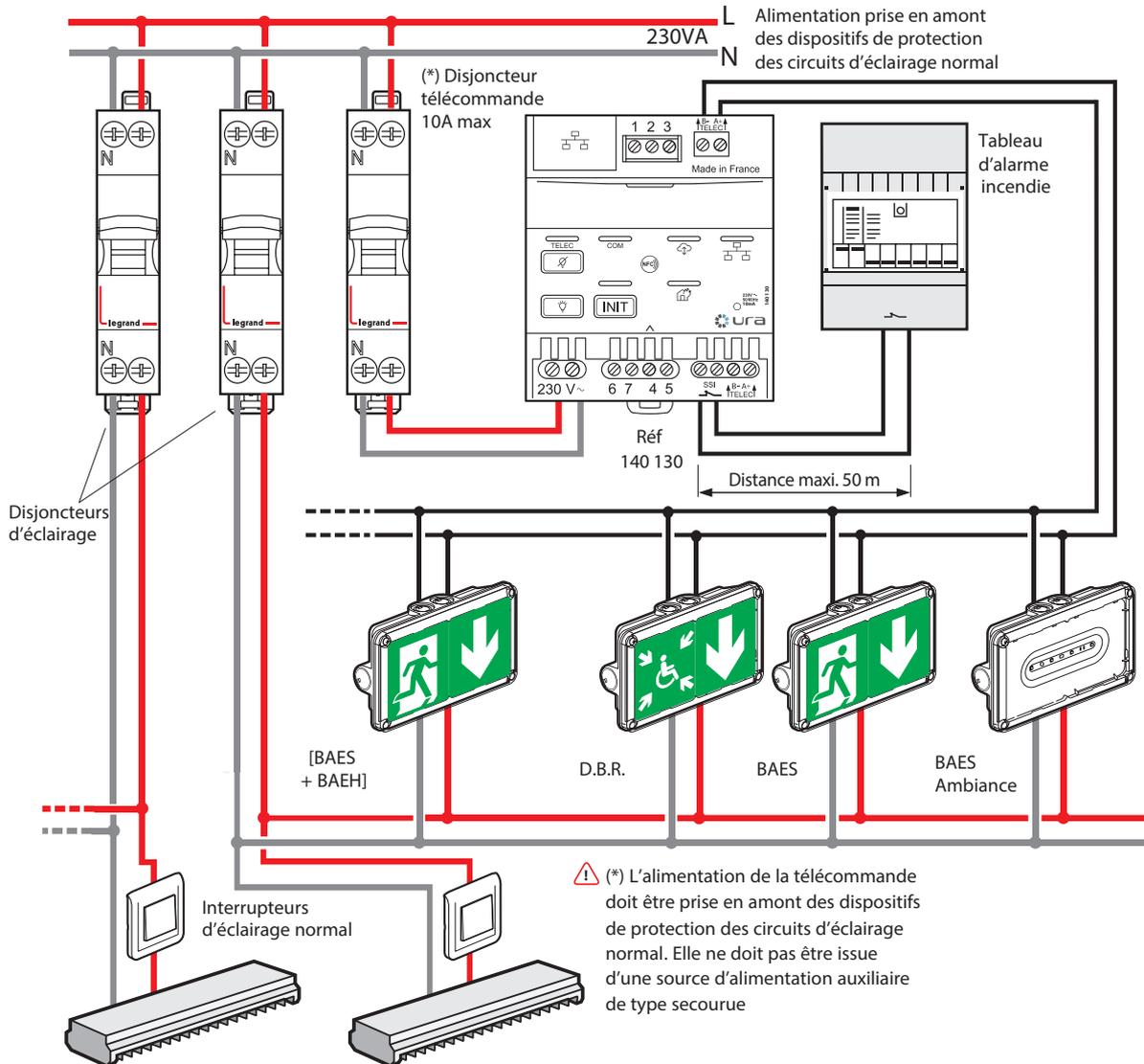
Mise au repos automatique (mode standard) des blocs après la coupure volontaire de l'éclairage :



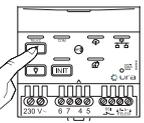
4. RACCORDEMENT (suite)

4.3 Télécommande de mise au repos (suite)

Fonctionnement avec des [BAES +BAEH] et/ou D.B.R. et des BAES URA dans les ERP comportant des locaux à sommeil (réglementation française) et/ou des Espaces d'Attente Sécurisés (EAS) et fonctionnement des BAES en visibilité augmentée.



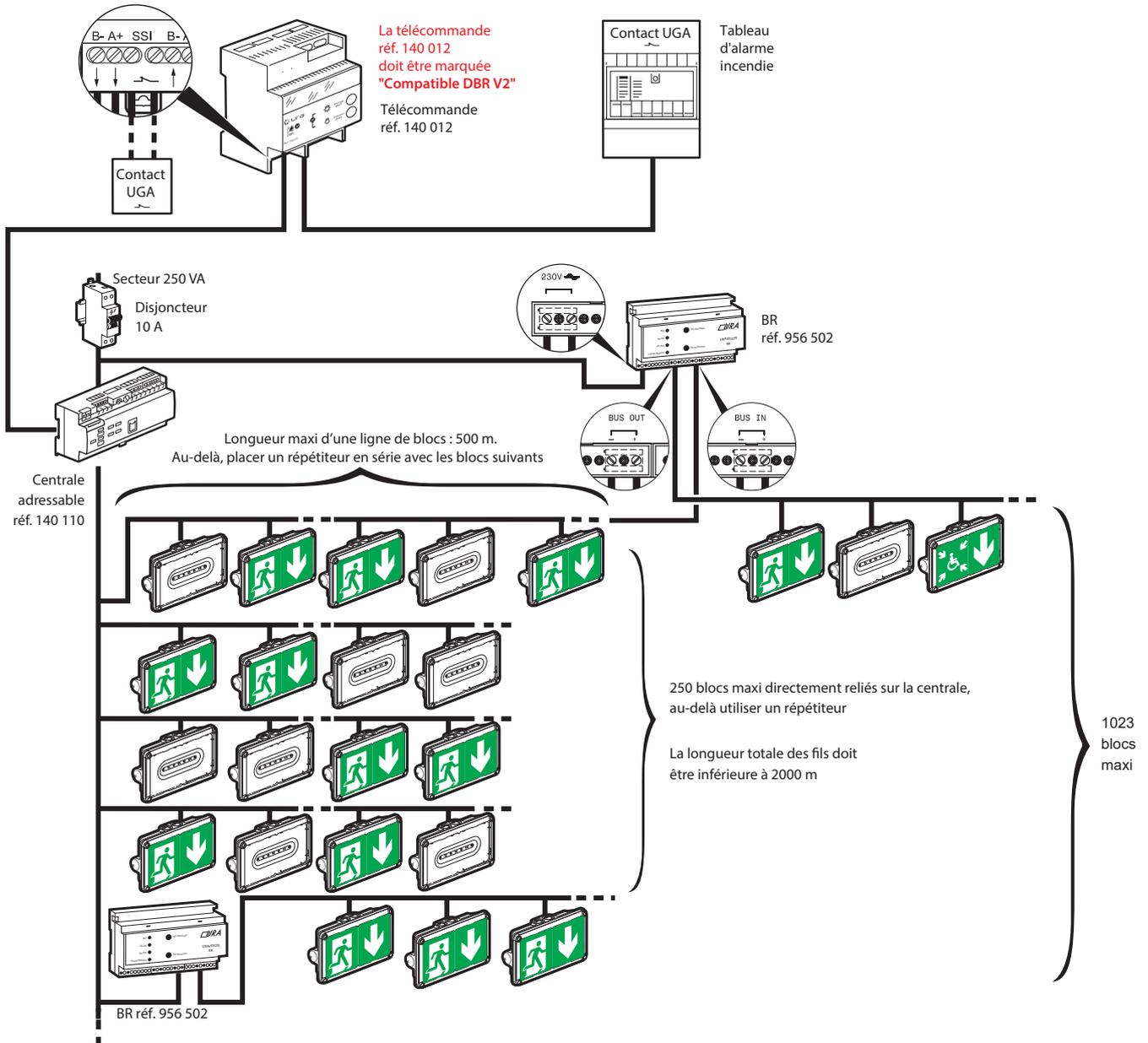
IMPORTANT :
 En cas de déclenchement de l'alarme incendie, la télécommande 140 130 mémorise l'état d'alarme pendant une heure pour éviter la mise en repos accidentelle de la fonction BAES des [BAES + BAEH] en cas de nouvelle coupure d'alimentation générale.
 La LED rouge signale la détection de l'ouverture d'un contact et l'état d'alarme incendie ().
 En cas de réarmement anticipé (<1 heure) de l'alarme incendie (essais, fausse alarme, déclenchement intempestif), désactiver l'état d'alarme de la télécommande en appuyant sur la touche Extinction ().
 Pour éteindre les BAES, un nouvel appui sur la touche extinction est nécessaire.



4. RACCORDEMENT (SUITE)

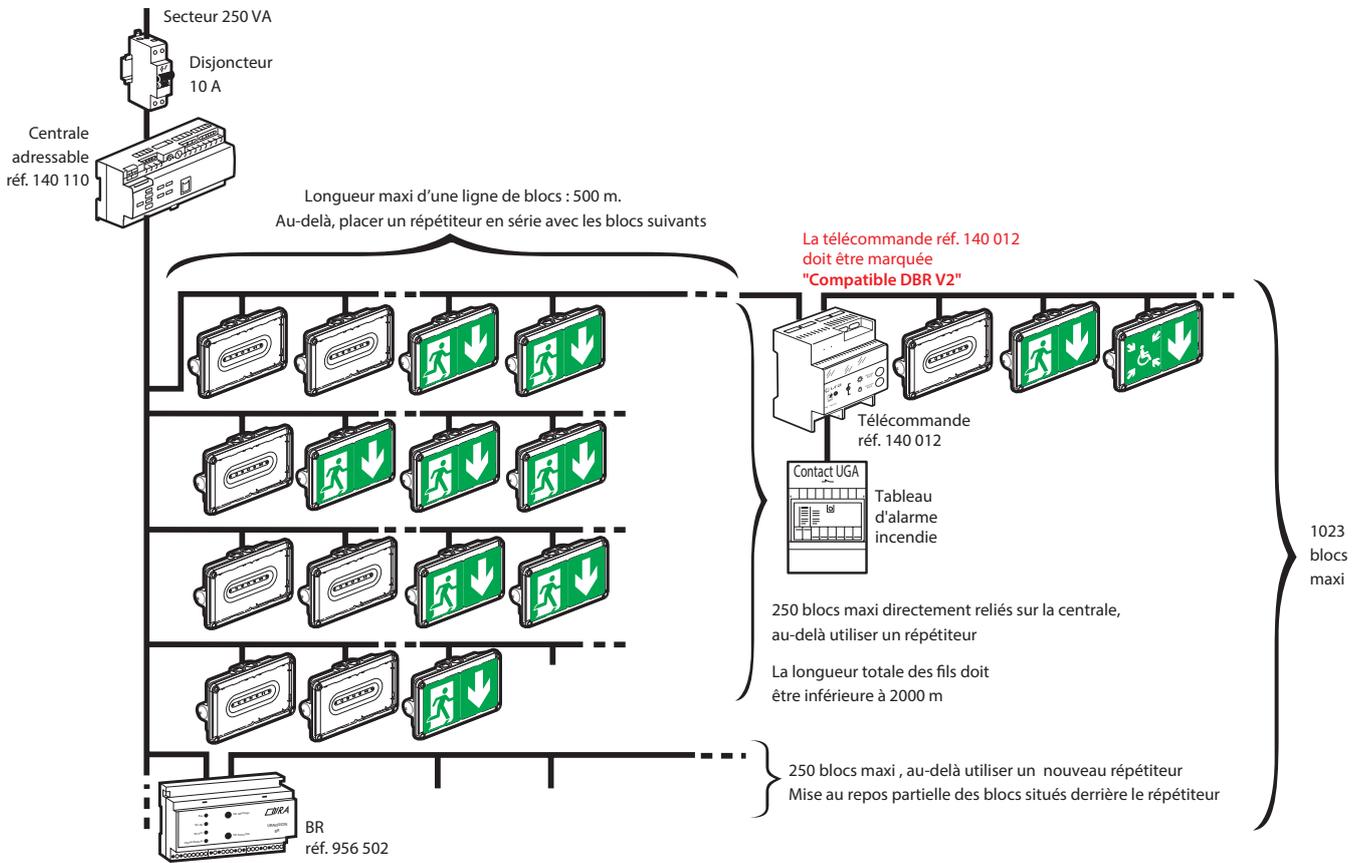
4.4 Raccordement pour une installation adressable

4.4.1 Installation avec mise au repos générale



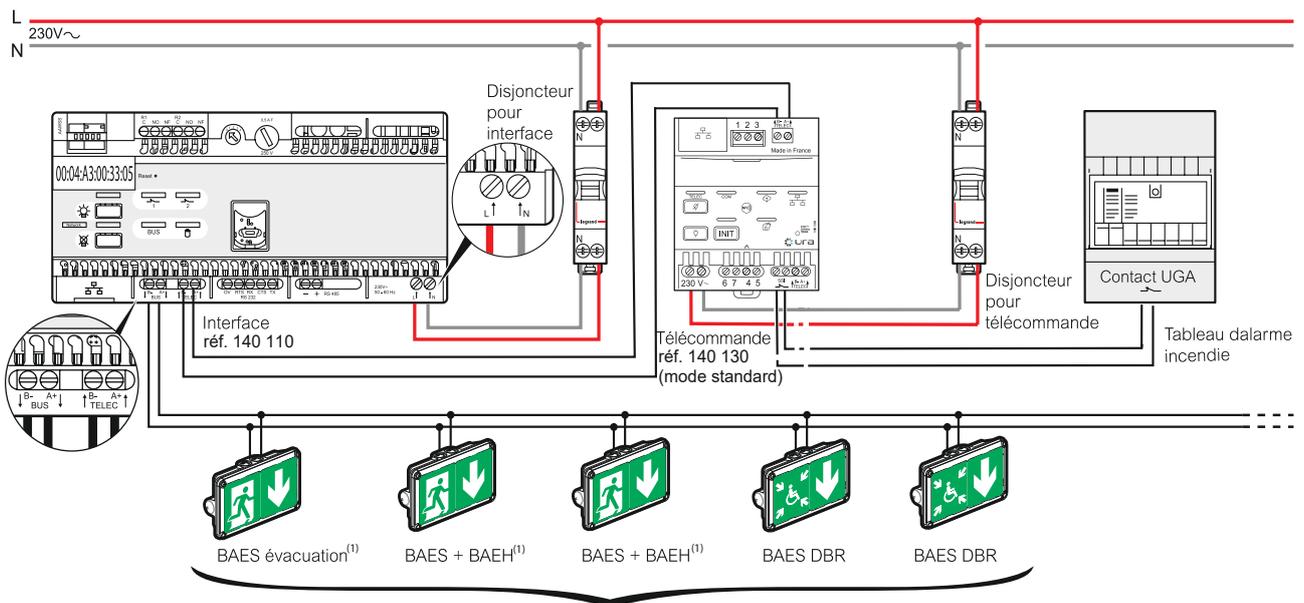
4. RACCORDEMENT (suite)

4.4.2 Installation avec mise au repos partielle



4.4.3 Câblage d'une interface avec BAEH + BAES et/ou DBR

**Câblage d'une interface avec BAES + BAEH et/ou des Dispositifs de Balisage Renforcés (DBR) sur tout le bâtiment
«Conformément à la réglementation Française» et/ou fonctionnement en visibilité +⁽¹⁾**



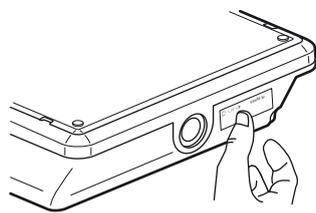
Longueur maxi. d'une ligne de blocs : 700 m. Au delà, placer un répéteur en série avec les blocs suivants
(1) BAES évacuation et BAES + BAEH fonctionnement en visibilité +

5. MAINTENANCE

5.1 Maintenance périodique

• Règlement de Sécurité des E.R.P. (article EL 18 et EC 13)
La maintenance périodique des blocs autonomes d'éclairage de sécurité est obligatoire dans les établissements Recevant du Public (E.R.P.). Elle peut être effectuée conformément aux prescriptions de la norme NF C 71-830.

L'exploitant doit s'assurer que les blocs autonomes d'éclairage de sécurité sont vérifiés et entretenus périodiquement. L'exploitant doit faire réaliser par une personne qualifiée les opérations de maintenance annuelle. Après chaque opération de maintenance annuelle, la personne qualifiée doit remplacer et renseigner la nouvelle étiquette de maintenance.



Cette étiquette de maintenance (réf. 400 000) doit être apposée de manière visible sur chaque bloc autonome d'éclairage de sécurité en y inscrivant la date de mise en service du bloc.

• Exploitation (article EC 14)

L'éclairage de sécurité doit être mis à l'état de veille pendant les périodes d'exploitation. L'éclairage de sécurité doit être mis à l'état de repos ou d'arrêt lorsque l'installation d'éclairage normale est mise intentionnellement hors tension. L'utilisation d'une télécommande réf. 140 130/31 ou 140 010/11/12 et d'un interrupteur à clef câblés suivant le schéma de câblage correspondant permettent de réaliser la mise au repos automatique des blocs en même temps que la coupure de l'éclairage normal lors de la non utilisation des locaux.

L'exploitant doit s'assurer périodiquement :

Une fois par mois :

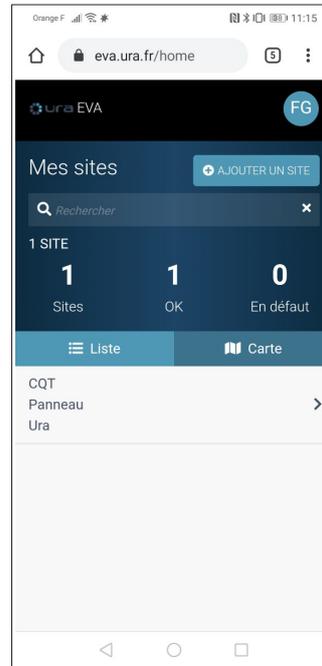
- du passage à la position de fonctionnement en cas de défaillance de l'alimentation normal et à la vérification de l'allumage de toutes les lampes (le fonctionnement doit être strictement limité au temps nécessaire au contrôle visuel). Ces vérifications peuvent être réalisées en vérifiant que le voyant vert SATI est allumé sur tous les blocs de l'installation.
- de l'efficacité de la commande de mise en position de repos à distance et de la remise automatique en position de veille au retour de l'alimentation normale.

Une fois tous les six mois :

- de l'autonomie d'au moins une heure. Ces vérifications peuvent être réalisées en vérifiant que le voyant SATI vert est allumé sur tous les blocs de l'installation.

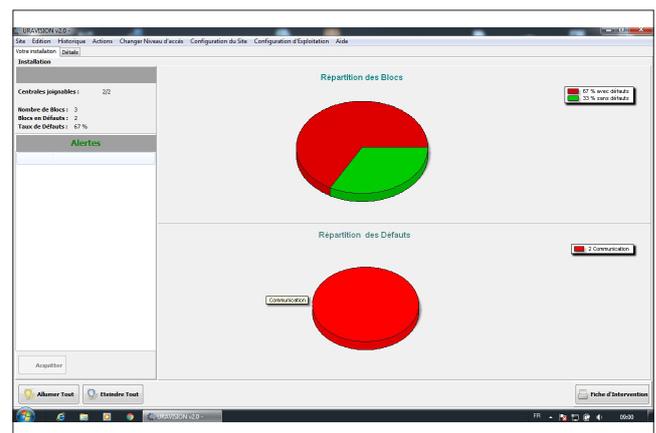
5.1 Maintenance périodique (suite)

L'utilisation de la web application URA EVA vous permettra d'avoir l'assurance de la conformité de vos installations et vous facilitera leur maintenance.



Ouverture de l'application URA EVA sur smartphone, PC ou tablette : <https://ura.eva.fr>
Compatible avec Firefox, Chrome et Edge

La supervision de votre installation peut être faite avec le logiciel URAVISION réf. 140 110. (logiciel livré sur clé USB avec notice..)

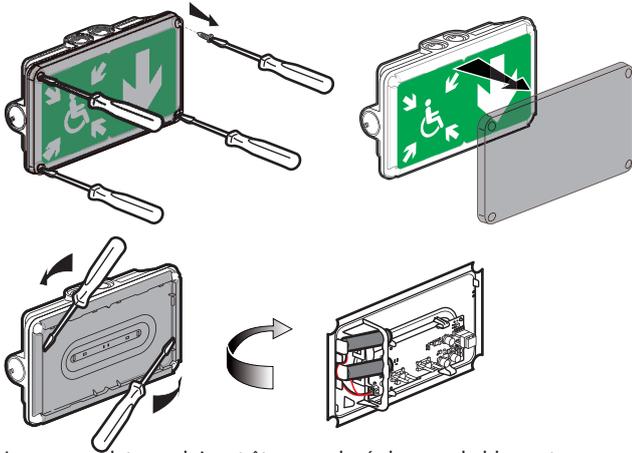


Résumé de l'état de votre installation par site, avec le nombre de défaut repéré ainsi que la répartition des états.

5. MAINTENANCE (suite)

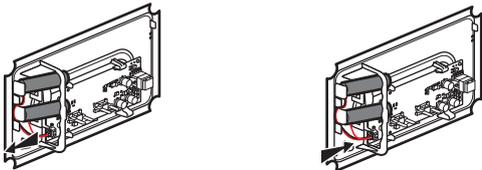
5.2 Remplacement des accumulateurs

Batterie NiMH Type 1,2 V - 1,1 Ah réf. 111 914 x 2



Les accumulateurs doivent être remplacés lorsque le bloc autonome ne satisfait plus à sa durée assignée de fonctionnement.

Important : Le produit doit être hors tension avant le démontage.



Les distributeurs partenaires Legrand reprennent les blocs et accumulateurs usagés.

Après le changement des accumulateurs, remplacer l'étiquette de maintenance en y inscrivant la date de remise en service du bloc.

6. CONFORMITÉ ET AGRÉMENT

NF C 71-800 : Norme Française « Aptitude à la fonction des blocs autonomes d'éclairage de sécurité d'évacuation dans les ERP, ERT soumis à réglementation ».

La conformité à cette norme est obligatoire pour pouvoir installer des BAES d'évacuation en France.

PE 110-633 : Protocole d'essais pour les dispositifs de balisage renforcé incorporés dans les BAES

NF EN 62034 : Systèmes automatiques de tests pour éclairage de sécurité sur batteries.

NF C 71-820 : Norme Française « Système de test automatique pour appareil d'éclairage de sécurité ».

NF EN IEC 60598-2-22 : Norme Européenne « Luminaires Règles particulières Luminaires pour éclairage de secours ».

NF EN IEC 60598-1 : Norme Européenne « Luminaires ».

UTE C 71-806 : Règles applicables pour l'utilisation de batteries NiMH dans les blocs autonomes d'éclairage de sécurité

Le marquage NF AEAS performance SATI atteste de la conformité à ces normes.

NF 413 NF ENVIRONNEMENT Blocs d'éclairage de sécurité.

Le marquage NF environnement atteste de la conformité à cette norme.

NF EN 50172 : Norme Européenne « Systèmes d'éclairage de sécurité ».

NF EN 1838 : Norme Européenne « Eclairage de secours ».

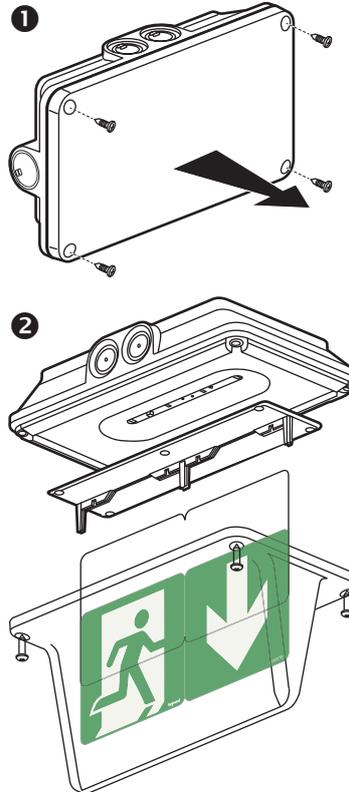
Directives

- Directive BT 2014/35/UE du 26/02/2014 et 2011/65/UE du 08/06/2011 modifiée par 2015/863 du 31/03/2015 (ROHS 2)

- Directive CEM 2014/30/UE du 26/02/2014

7. ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES

7.1 Diffuseur triangulaire réf. 168 115V



Résistance aux chocs : IK 10

1- Positionner l'étiquette opacifiante et l'étiquette sécable

2- Placer le porte étiquette dans le diffuseur triangulaire

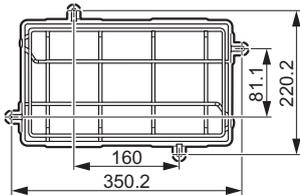
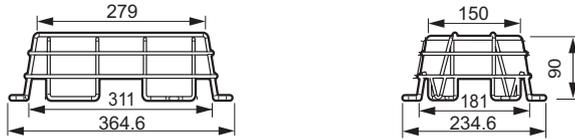
3- Fixer le diffuseur sur le bloc avec les 4 vis

7. ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES (suite)

▪ **7.2 Grilles de protection**

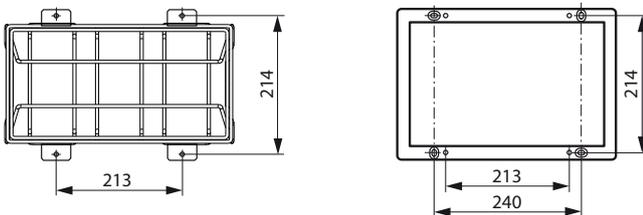
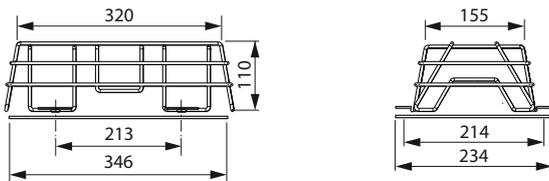
7.2.1 Grille de protection standard réf. 168 001

Résistance aux chocs : IK 10 - 20 joules
Fixation sur 4 trous sur tous les côtés



7.2.2 Grille de protection antivandale réf. 168 004

Résistance aux chocs : IK 20 - 50 joules
Embase murale sur cadre métallique tenue par 4 chevilles métalliques.
Verrouillage par vis à têtes inviolables nécessitant l'outil réf. 400 041
(non livré).



• **Outil de vissage réf. 400 041**

Permet la manoeuvre des vis inviolables de la grille réf. 168 004.

